

## LA VIE DU VILLAGE

### Conseil municipal séance ordinaire du 22 février 2017



**Présents :** M. DUCHATEAU Francis, Mme PAJNIC Marie-Pierre, M. RICHETIN Guy, Mme CRASSON Sybille, Mme FOUGNIES Annick, M. CHAUVIGNY Alain, M. ELOY Christian, M. BRUNEAU Sébastien, M. RIFAUT Pascal, M. ALLIX Sébastien, M. LOUIS Éric,

**Absents avec pouvoir :**

Mme DESPREZ Edwige pouvoir à Mme FOUGNIES Annick  
Mme ZYLA Sophie pouvoir à M. BRUNEAU Sébastien

**Absents :**

Mme PORCHER Marie-Laure

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 Informations diverses
- 2 Délibérations
- 3 Décisions

## 1 Les informations diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

#### ENEDIS

Nous a envoyé de nouvelles informations concernant la modernisation et le déploiement des compteurs LINKY.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une étude de préféabilité a été réalisée par le cabinet VSB pour la possibilité d'implantation d'éoliennes. Aucune suite n'y est donnée.

#### SIDASS

Le conseil a pris connaissance de la délibération 2016.12.47 du SIDASS pour la Réhabilitation de la STEU et la validation du dimensionnement.

Pour faire suite à la demande de la commune de prendre en compte 1200 habitants pour la réhabilitation de la station d'épuration, le SIDASS se prononce sur la nécessité de vérifier auprès de notre commune les éléments transmis sur l'évolution démographique et qu'une étude financière comparative soit faite entre le scénario 780 et 1000 habitants.

#### BIBLIOTHEQUE :

Par le biais de la bibliothèque, du 13 au 17 mars 2017, les élèves de l'école du Cormier tout comme les habitants de Ville Saint Jacques auront la possibilité de se rendre place de l'église et de visiter le Mobil'Histoire. Cette exposition, réalisée par les Archives départementales présente de façon dynamique l'histoire des Seine-et-Marnais de la création du département à nos jours.

#### PREFECTURE

A compter du 28 février 2017, les usagers devront s'orienter vers les mairies équipées de dispositifs sécurisés appelé dispositif de recueil, pour les demandes de Carte Nationale d'Identité. La commune ne traitera plus ces demandes. Les mairies de Montereau, Fontainebleau, Avon, Nemours sont équipées de ce dispositif.

#### SIRMOTOM

Le conseil municipal a pris connaissance qu'une étude préalable a été menée par le SIRMOTOM pour l'instauration d'une tarification incitative. Lors de la séance du 16 décembre 2016, les membres du conseil syndical ont débattu sur ce sujet et cette proposition ne serait pas retenue.

Le SIRMOTOM propose ne nouveaux containers semi-enterrés en remplacement des containers existants. La commune va demander au SIRMOTOM de réaliser une étude de faisabilité, le remplacement est pris intégralement en charge par le syndicat.

#### RD 403

La mairie avec l'aide du Conseil Départemental va réaliser 2 écluses, la première au niveau de l'intersection de la rue grande et de l'Orgenoy et la 2ème au niveau de l'intersection rue Grande et rue du cul de sac. Les travaux vont débuter d'ici le mois de mars.

#### ECOLE :

Une réflexion est menée sur les NAP et sur le rythme de la semaine pour l'année 2017/018.

Le permis à points a été instauré et permis ainsi de réduire les incivilités. Une aide va être accordée au syndicat pour l'achat du bungalow installé dans la cour de l'école.

## 2 Délibérations

### **Adhésion aux prestations RH proposées par les services pôle carrière du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne aux collectivités affiliées.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune peut s'appuyer sur les services du pôle carrière du centre de gestion de Seine-et-Marne pour la gestion des contrats de travail et des parcours professionnels des agents de la commune. Elle doit pour se faire adhérer aux prestations RH du centre de gestion.

Considérant que les prestations proposées par le centre de gestion correspondent aux besoins de la commune.

**Le Conseil Municipal :** Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, **décide d'adhérer aux prestations et habilite le Maire à signer la convention prévue à cet effet et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.**

## 2 Délibérations (suite)

### Modification des statuts de Moret Seine et Loing

Monsieur le Maire explique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de nouvelles dispositions relevant de la loi NOTRe, relatives aux compétences des EPCI à fiscalité propre, entreront en vigueur. Moret Seine et Loing s'y est conformée en modifiant ses statuts. Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour émettre son avis. Passé ce délai, la décision est réputée favorable.

### Les compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (sauf avis contraire des communes entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017).
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### Les compétences optionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2017

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Création et gestion des MSAP et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations.

L'ensemble des autres compétences exercées par Moret Seine & Loing deviennent des compétences facultatives.

**Le Conseil Municipal** : Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, **approuve** la modification des statuts de Moret Seine & Loing.

### Avis sur la compétence PLUI

M. le Maire explique que :

l'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert de plein droit aux EPCI de la compétence relative au PLU, les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et prendront si elles le souhaitent une délibération en ce sens dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017.

M. le Maire propose à l'assemblée **de ne pas transférer** cette compétence à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (en conséquence, de maintenir cette compétence communale).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLUI** à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, **charge** M. le Maire d'en informer le Président de Moret Seine et Loing.

### Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour pouvoir engager, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement pour l'année 2017, une délibération doit autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Le montant des dépenses d'investissement 2016 s'élevait à 39 927.50 €

Il est donc possible d'engager 39 927.50 € x 25% soit 9 981.87

Le conseil municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à mandater la somme maximale de 9 981.87 sur la section d'investissement avant le vote définitif du budget 2017.

Cette somme se répartira comme suit :

Concessions et droits similaires pour 1875 €

Installations de voirie pour 8 106.87 €

Décision prise à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

## 3 Décisions

Le conseil municipal a pris connaissance de la signature de deux conventions par M. le Maire dans le cadre de sa délégation :

- **Convention de mise à disposition des agents du pôle Aproter**
- **Convention de mise à disposition de tablettes pour la bibliothèque**

## ACTUALITES & INFORMATIONS



### Présidentielles 2017 - Dates des élections

Les dates exactes des élections présidentielles 2017 ont été fixées lors du Conseil des ministres du 4 mai 2016.

Le premier tour est fixé au **dimanche 23 avril 2017** tandis que le second tour aura lieu le **dimanche 7 mai 2017**.

**Les législatives** auront lieu quelques semaines après les dates des présidentielles 2017 et quelques mois avant les sénatoriales 2017.

Les dates des élections législatives de 2017 ont été fixées à l'issue du Conseil des ministres du 4 mai 2016. Le 1er tour des législatives aura lieu le **dimanche 11 juin 2017**. Le second tour aura lieu le **dimanche 18 juin 2017**.

### Conditions pour voter

Pour pouvoir voter aux présidentielles, vous devez avoir la nationalité française, être majeur, jouir de vos droits civiques et politiques et être inscrit sur les listes électorales. Vous munir de la carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

### Lieu de vote :

Dans la salle des Bryères (à côté de la mairie de Ville-Saint-Jacques).

### Horaires du bureau de vote :

Le bureau de vote ouvrira à 8 heures du matin. Un changement notable aura lieu à compter des présidentielles de 2017 : l'horaire de fermeture des bureaux de vote est désormais fixé à 19 heures dans toutes les communes.

### Information du Préfet de la Seine-et-Marne : Nouvelles modalités d'enregistrement des demandes de cartes d'identité.

Suite à la dernière circulaire préfectorale de Seine et Marne, de nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identités vont être mises en œuvre en Seine et Marne.

S'agissant plus particulièrement des demandes de cartes d'identité (CNI) et de passeports, l'enregistrement des demandes s'effectuera désormais dans l'application unique et sécurisée dite « **Titres Electroniques Sécurisés** » (TES).

En ce qui concerne notre département, l'enregistrement des demandes de CNI sera pris en charge par les communes voisines déjà équipées de cette application. A compter du 28 février 2017, vous ne pourrez plus déposer de demande de CNI en Mairie de Ville-Saint-Jacques.

Concrètement, vous devrez effectuer votre demande que dans les villes voisines de Montereau Fault Yonne, Fontainebleau, Avon....

La mairie de Ville-Saint-Jacques ne pourra plus instruire les nouvelles demandes.

**L'objectif de cette réforme est d'améliorer la sécurité, de lutter contre la fraude et d'opérer une simplification administrative.**

Comptant sur votre compréhension.

Pour plus d'information, consulter le site :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>

## Outil culturel dans notre village

### LE MOBIL'HISTOIRE 77

Exposition du 13 au 17 Mars 2017 « **Nous, les Seine et Marnais - Histoire d'une population en mouvement** ».

Elle est réalisée par les Archives départementales de Seine et Marne.

Elle se tiendra dans un semi remorque qui s'installera pour une semaine sur la place de l'église du village. C'est un outil culturel qui relate de façon dynamique l'histoire des Seine et Marnais de la création du département en 1790 à nos jours.

#### L'exposition s'organise en 3 volets :

- La galerie des portraits qui présente des parcours individuels, familiaux et collectifs de différents seine et marnais (ouvriers-grands propriétaires-itinérants-artistes-exilés-soldats ...)
- Parcours de population en mouvement (accueil-solidarité-enregistrement de l'identité-naturalisation-surveillance...)
- « Seine et Marnais d'aujourd'hui , qui sommes nous ? » (nombre- lieu de vie- lieu de travail- mobilité...)

Pour faciliter et animer la visite de l'exposition, un questionnaire est à disposition.

#### Visite gratuite et ouverte à TOUS aux horaires suivants :

|                    |                    |                    |                       |                                      |
|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Lundi 13 mars :    | <b>15h30-17h30</b> | <b>Tout public</b> |                       |                                      |
| Mardi 14 mars :    | <b>9h00-12h00</b>  | <b>Tout public</b> | 15h-15h30 Enseignants | <b>15h30- 19h</b> <b>Tout public</b> |
| Mercredi 15 mars : | 9h00-12h00         | Ecole du Cormier   | <b>15h30-17h30</b>    | <b>Tout public</b>                   |
| Judi 16 mars :     | 9h00-12h00         | Ecole du Cormier   | <b>15h30-17h30</b>    | <b>Tout public</b>                   |
| Vendredi 17 mars : | <b>10h30-12h00</b> | <b>Tout public</b> |                       |                                      |

NB : Le Mobil'Histoire 77 peut accueillir simultanément 30 personnes maximum.

La largeur de l'issue de secours (70 cm) ne permet pas le passage d'un fauteuil roulant ; hauteur de marche à descendre (50 à 70 cm). **BONNE VISITE.** Cette manifestation est organisée par la bibliothèque.





## TRAVAUX - PROJETS - AMENAGEMENTS

ATTENTION  
AMENAGEMENT  
ECLUSE

EQUIPEMENT DE SECURITE  
RUE GRANDE (RD 403) 1ère tranche

**Note d'information**

## Photo montage

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Qui ?</b>      | La Mairie avec l'aide du Conseil départemental.   |
| <b>Quoi ?</b>     | Réalisation de 2 écluses.<br><b>L'écluse</b> , est une réduction de la largeur de la chaussée et le prolongement du trottoir de chaque côté, avec un passage piéton. Conséquence : un seul véhicule peut passer, l'autre venant du sens opposé doit attendre. |
| <b>Où ?</b>       | Rue grande (RD 403), à l'entrée du village, en venant de Varennes-sur-Seine. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une à l'intersection rue grande et rue d'Orgenoy,</li> <li>• Une à l'intersection, rue grande et rue du Cul de sac</li> </ul>           |
| <b>Quand ?</b>    | Commencement des travaux début mars 2017.   |
| <b>Comment ?</b>  | Pose de ralentisseurs, de type « écluses »,<br>signalisation horizontale (passage piéton) et verticale (panneaux).<br>Mise en place dans les deux sens de la rue grande.  |
| <b>Pourquoi ?</b> | Réduire la vitesse excessive des véhicules dans ces zones.<br>Accidents matériels de véhicules au cours des dernières années.   |
| <b>Combien ?</b>  | Cout de l'opération total : 28 000 euros TTC<br>Subvention du Conseil départemental sur l'aménagement des écluses sur la RD 403, à hauteur de 6 447 euros TTC.  |

